



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2003

Original: français

Lettre datée du 31 janvier 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 31 décembre 2002 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

[Original : anglais]

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 31 décembre 2002), l'effectif de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployé sur le théâtre des opérations s'établissait à près de 28 000 soldats.

2. Malgré quelques incidents violents et une montée de la tension politique, la situation générale au Kosovo est restée globalement stable pendant le mois de décembre.

Sécurité

3. À l'occasion de deux incidents mortels distincts dus à des explosions, la KFOR est intervenue pour une opération de déminage et apporter une aide médicale. Le 5 décembre, à Djakovica, près de la frontière avec l'Albanie, deux Albanais de souche ont été tués suite à une explosion dans un champ de mines signalé. Le 6 décembre, deux enfants ont été tués et trois autres blessés, suite à l'explosion d'une grenade à main avec laquelle ils jouaient.

4. Le soir du 13 décembre, l'explosion d'une voiture piégée à Pristina a blessé 32 personnes et provoqué d'importants dégâts matériels. Cet incident a eu lieu la veille de la visite de la délégation du Conseil de sécurité.

5. La KFOR a poursuivi ses opérations de perquisition dans tout le Kosovo pour lutter contre la contrebande d'armes et les agissements des groupes armés d'Albanais de souche. Des armes et des munitions ont été saisis tous les jours. Parmi les articles confisqués en décembre figurent 67 armes diverses, 108 grenades et mines et 2 350 cartouches.

6. Le 10 décembre, la KFOR a levé le couvre-feu en vigueur dans la « zone de confiance » qui englobe le pont est, le pont ouest et la passerelle pour piétons de Mitrovica.

Sécurité des lignes de démarcation et des frontières

7. Pendant la période considérée, la KFOR a continué de surveiller les lignes de démarcation et les frontières et d'empêcher les passages clandestins. Le nombre d'incidents liés à des tentatives de franchissement illégal a très nettement diminué par rapport au mois précédent, en raison en partie du fait de dégradation des conditions climatiques. Au total, la KFOR a déjoué 29 tentatives de franchissements clandestins et arrêté 28 personnes qui ont ensuite été remises à la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK).

Coopération des parties et respect de leurs obligations

8. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie continuent de se conformer aux dispositions de l'Accord militaire-technique.

9. Six cas d'infractions impliquant des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK) ont été signalés pendant le mois de décembre. Quarante-huit affaires sont en instance.

10. Les ingénieurs des chemins de fer de la KFOR ont aidé la compagnie ferroviaire du Kosovo à ouvrir, le 12 décembre, une liaison ferroviaire quotidienne entre les enclaves serbes du Nord-Kosovo et la Serbie.

Coopération avec les organisations internationales

11. Le 31 décembre, la KFOR a intercepté sept personnes qui s'étaient évadées de la prison de la MINUK à Dubrava, et les a remises à la police de la MINUK.

12. Le 23 décembre, la KFOR et la MINUK ont signé un mémorandum d'accord portant sur le prêt d'armes au Service de police du Kosovo (SPK). Ce mémorandum d'accord précise les conditions dans lesquelles la KFOR pourrait prêter aux services de sécurité des frontières de la SPK un nombre déterminé d'armes confisquées destinées à être utilisées à des points de passage précis et sous le contrôle de la police de la MINUK.

Perspectives

13. La situation générale sur le plan de la sécurité reste stable, bien que des actes isolés de vandalisme et d'intimidation se poursuivent. La présence accrue de la police de la MINUK et de la SPK a permis à la KFOR de réduire sa participation à des missions de sécurité statique.
